

	Espèces ou groupe d'espèces	Habitats d'espèces	Hivernage/hibernation	Estivation/démargination des jeunes/migration	Reproduction	Essaimage (propre aux chiro)	Recommandations pour les périodes rouges
Chiroptères	Noctule commune, Noctule de Leisler, Minioptère de Schreibers*, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée*, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Sérotine bicolor*, Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Oreillard roux, Oreillard gris, Murin de Daubenton, Murin d'Alcathos, Murin à moustaches, Murin à oreilles écharnées, Murin de Natterer, Murin de Bechstein, *présence supposée anecdotique en l'état des connaissances	- Arbres à cavités (trous de pics, fissures, gellivures, écorces décollées, cavités d'insectes saproxyliques...) arbres morts, arbres creux	1 ^{er} novembre au 31 mars	-	1 ^{er} avril – 31 août	15 août au 30 octobre	Coupes à éviter (pour les chiroptères, on a le sentiment qu'il n'y a pas de période favorable pour la coupe des arbres mais pour limiter les impacts il convient d'éviter au moins la période de reproduction),
Mammifères forestiers autres	Hérisson d'Europe, Genette commune, Écureuil roux	Arbres, arbres creux ou morts, fourrés, litière	1 ^{er} novembre – 14 mars	15 août – 31 novembre	15 mars – 31 octobre	-	Coupes à éviter
Oiseaux	Rapaces forestiers, pics, passereaux cavemicoles, passereaux qui nichent à même le sol...	Arbres, arbres creux ou morts, fourrés, litière	1 ^{er} décembre - 28 février	15 août - 31 novembre	1 ^{er} mars au 14 août	-	Coupes à éviter
Amphibiens	Salmandre tachetée, Triton marbré, Triton alpestre, Triton palmé, Alyx accoucheur, Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille agile, Grenouille verte, Grenouille de Lessona, Pelodoba culripède (massifs boisés des dunes littorales de Vendée)	- reproduction : mares et étangs forestiers, ombrés, fossés humides - estivation et hibernation : troncs à terre, souches, chablis, terriers de rongeurs... - reproduction : émanation des jaunes : talus et clairières - hibernation : talus, troncs à terre, souches, chablis, terriers de rongeurs...	15 octobre – 31 décembre	1 ^{er} juillet – 14 octobre	1 ^{er} janvier – 30 juin	-	Terrassement et dessouchage à éviter (travaux de curage de mare à éviter en période de reproduction).
Reptiles	Vipères péliade et aspic, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Lézard à deux têtes, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Lézard des souches...	- l. Saproxyliques : reproduction : arbres, fourrés, flore herbacée ; hibernation : talus, sols, bois morts - autres insectes forestiers : Lisière ; Clairière ; Allée forestière ; Tourbière ; Lande sèche ; Lande humide ; Boisement clairsemé Ainsi que certaines essences à faible valeur forestière : Saule, Tremble, Prunus, Orme.	1 ^{er} novembre – 14 mars Privilegier une approche "au cas par cas" (contextualisée), intégrant les exigences écologiques des espèces présentes, les niveaux de menace sur les espèces et les populations concernées	1 ^{er} août au 14 octobre	15 mars au 31 juillet	-	Terrassement et dessouchage à éviter
Invertébrés saproxyliques et pollinisateurs sauvages forestiers	Autres insectes forestiers à enjeux : Damier de la sucie, Azuré des mouillères, Noctuelle des Peucedans	- l. Saproxyliques : reproduction : arbres, fourrés, flore herbacée ; hibernation : talus, sols, bois morts - autres insectes forestiers : Lisière ; Clairière ; Allée forestière ; Tourbière ; Lande sèche ; Lande humide ; Boisement clairsemé Ainsi que certaines essences à faible valeur forestière : Saule, Tremble, Prunus, Orme.	1 ^{er} novembre – 14 mars Privilegier une approche "au cas par cas" (contextualisée), intégrant les exigences écologiques des espèces présentes, les niveaux de menace sur les espèces et les populations concernées	1 ^{er} août au 14 octobre	15 mars au 31 octobre	-	Coupes, terrassement et dessouchage à éviter
Flore	Protection nationale : Asphodèle d'Arondeau (Asphodelus macrocarpus subsp. arondeau), Dryoptères à odeur de foin (Dryopteris aemula), Cistus psilosepalus (Cistus hirsutus), Bruyère des monts Cantabriques (Daboecia cantabrica), Coléanthé délicat (Coleanthus subtilis), Cynodosse des dunes (Omphalodes littoralis), Pivoine mâle (Paeonia mascula), Rose de France (Rosa gallica), Boulette d'eau (Philuana globulifera) Protection régionale : cf. liste détaillée ci-dessous	- ensemble des surfaces	1 ^{er} novembre – 14 mars Privilegier une approche "au cas par cas" (contextualisée), intégrant les exigences écologiques des espèces présentes, les niveaux de menace sur les espèces et les populations concernées	15 mars – 31 octobre	-	Terrassement et dessouchage à éviter Coupes à éviter Remarque : Travaux sous les lignes électriques à éviter au moins pendant période rouge	

Tableau des dates d'évitement pour les interventions forestières – DREAL des Pays de la Loire
Privilegier une approche au « cas par cas » (contextualisée) intégrant les exigences écologiques des espèces présentes, les niveaux de menace sur les espèces et les populations concernées.
Cette approche est la plus adaptée pour la prise en compte de la biodiversité lors des travaux forestiers.